RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 814 DU 28 FEVRIER 2024 portant modification de l'article 3 du décret n° 2023-467 du 13 septembre 2023 portant création, attributions et composition du Comité des rites Vodun.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2023-214 du 26 avril 2023 portant approbation des statuts de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques, tel que modifié par le décret n° 2023-484 du 20 septembre 2023 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu le décret n° 2023-467 du 13 septembre 2023 portant création, attributions et composition du Comité des rites Vodun ;
- sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 février 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont modifiées ainsi qu'il suit, les dispositions de l'article 3 du décret n° 2023-467 du 13 septembre 2023 portant création, attributions et composition du Comité des rites Vodun :



« Article 3 nouveau

Le Comité des rites est composé ainsi qu'il suit :

- madame **Ayaba Colette DOSSOU**, Tohounon Zounninhoué Yintossou, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Mahougnon KAKPO, professeur de littératures africaines à l'Université d'Abomey-Calavi, spécialiste des études africaines et prêtre du Fâ;
- monsieur **Dodji AMOUZOUVI**, professeur de sociologie religieuse à l'Université d'Abomey-Calavi, spécialiste du Vodun, praticien du Vodun ;
- monsieur Gilles Yves SEHO, Hounon BEHUMBEZA, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Zèwanon GHEZO, Hounon Zomadonou, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Sètondji ADO, Hounon Adanklounon, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Patrice HOUNSA, Hounon Togbé YEDY, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Edmond Dossa KPOFFON, dignitaire du Vodun ;
- monsieur Bertin SOSSA, artiste, praticien du Vodun ;
- monsieur David Koffi AZA, prête du Fâ, praticien du Vodun ».

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 28 février 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; C.COM: 2; CES: 2; HAAC: 2; HCJ: 2; MEF: 2; MTCA: 2; AUTRES MINISTERES: 20; SGG: 4; INTERESSES: 10; JORB: 1.